

Fiche de données de sécurité

ID FDS : Code de stock WD

Date de révision : 9 Mai 2022

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : **TALON huile de coupe et de filetage opaque**

Synonymes : Aucun

Famille de produits chimiques : Aucun

Fabricant : J.C. Whitlam Manufacturing Company
200 West Walnut Street
PO Box 380
Wadsworth, Ohio 44282-0380
www.jcwhitlam.com

Téléphone : **330-334-2524 Disponible pendant les heures normales de bureau**

Urgence : **CHEMTEL 800-255-3924 Disponible 24 heures**

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

LES CAS D'URGENCE

Nocif en cas d'ingestion. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un assèchement, des craquelures, ou des irritations. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent causer des étourdissements et provoquer une irritation des yeux, du nez et de la gorge et du système nerveux central (SNC).

Dangers du SGH et conseils de prudence

AVERTISSEMENT - Grave Irritation des yeux (catégorie 2A), H319
Irritation de la peau (catégorie 2), H315
Toxicité orale aiguë (catégorie 4), H302
Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4),
H332
Peut provoquer de la somnolence ou des
étourdissements (catégorie 3), H336



AVERTISSEMENT

Conseils de prudence

P264 : Lavez la peau abondamment après manipulation. P280 : Portez des gants et des lunettes de protection. P303 + P361 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, enlevez immédiatement les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. P305 + P351 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, enlevez les lentilles de contact, le cas échéant et si cela est facile à faire, rincez à l'eau pendant plusieurs minutes. P337 + P313 : Si l'irritation des yeux ou de la peau persiste, faites appel à un médecin. P403 + P223 : Stockez dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Inhalation : Peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. À hautes concentrations, les vapeurs et les projections d'aérosols ont un effet narcotique et peuvent causer des maux de tête, une dépression du système nerveux central, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une surexposition grave peut causer des dommages aux globules rouges.

Chronique : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des dommages au sang, au foie ou aux reins. Voir la section 11 (Information toxicologique) pour plus d'informations.

Ingestion : Peut causer une irritation du tube digestif, des maux d'estomac, des nausées, et des vomissements.

Contact avec la peau : Peut être absorbé par la peau lors d'un contact prolongé ou répété, provoquant une irritation, une dermatite, une faiblesse, des maux de tête et des nausées.

Contact avec les yeux : L'exposition aux vapeurs ou au liquide peut causer une irritation des yeux.

Cancérogène : Le CIRC et l'ACGIH désignent l'éther de glycol éthylène de butyle (2-butoxyéthanol) et l'alcool isopropylique (2-Propanol) en catégorie 3 - Carcinogène animal confirmé avec pertinence inconnue pour les humains. L'ACGIH désigne l'éther de glycol d'éthylène butyle (2-butoxyéthanol) en catégorie A3 confirmé cancérogène pour les animaux avec pertinence inconnue chez l'humain.

Section 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Informations sur les matériaux :

Nom :	N° CAS	Poids %
Distillat de pétrole	64742-65-0	>70
Distillat de pétrole	64742-62-7	<30

* **Remarque** : Les pourcentages en poids ci-dessus sont représentés en plages comme estimation. Du fait de la variation entre les lots de production, les pourcentages de composants peuvent varier.

Section 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Emmenez les personnes exposées à l'air frais. Si la personne ne respire pas ou respire de façon irrégulière, demandez qu'un système de respiration artificielle ou que de l'oxygène soit fourni par un personnel qualifié. Consultez un médecin.

Contact avec la peau : Enlevez rapidement les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez la peau contaminée avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente et alerte, lui rincer la bouche avec de l'eau. Appelez immédiatement un médecin ou le centre antipoison.

Contact avec les yeux : Vérifiez et enlevez les lentilles de contact. Consultez immédiatement un médecin après avoir rincé les yeux à l'eau tiède pendant 15 minutes.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Approprié Petits incendies - Moyens d'extinction Eau pulvérisée, mousse chimique sèche ou dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques : Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture des conteneurs de produit. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. L'application de moyens d'extinction sur des surfaces chaudes nécessite des précautions particulières. En cas d'urgence, la surexposition aux produits de décomposition, y compris les oxydes de carbone peut présenter un risque pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Un équipement de protection complet y compris un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Ne laissez pas les produits de lutte contre l'incendie s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Classe NFPA: Classe HMIS :

Santé :	1	1
Inflammabilité :	1	1
Instabilité / Réactivité :	0	0
Autres :	N/A	H (EPP)

Section 6. MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

Précautions individuelles :	Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Évacuer toute zone susceptible d'être touchée et empêchez le personnel d'entrer. Ventilez les espaces fermés avant d'y entrer. La vapeur peut s'accumuler dans les zones près du sol.
Larges déversements :	Le personnel doit avoir reçu une formation appropriée, conformément à la réglementation Occupational Safety and Health Administration (OSHA) 29 CFR 1910.120. Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié (Section 8).
Méthodes de confinement et de nettoyage	Coupez la source si possible et si c'est sans danger. Éliminez toutes les sources d'inflammation. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Avisez les autorités compétentes si le produit s'est déversé dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Ventilez de façon adéquate. Laissez les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ouvrez toujours lentement pour permettre à l'excès de pression de s'évacuer. Évitez de respirer
-----------------------	--

les vapeurs. Évitez le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Lavez abondamment avec de l'eau et du savon après manipulation. Faites nettoyer les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Stockage : Laissez les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver loin de la lumière directe du soleil et sur un sol imperméable. N'entreposez pas avec des matières incompatibles. Voir la section 10, Stabilité et réactivité.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle :

Nom	N° CAS	ACGIH® TLV® Limites d'exposition :	LEA OSHA Fédérale	LEA OSHA 1989, C
Ether butylique d'éthylène glycol Synonyme : 2- butoxyéthanol	111-76-2	20 ppm ^A	50 ppm ^A	25 ppm ^A
Alcool isopropylique Synonyme : 2- Propanol	67-63-0	200 ppm ^A 400 ppm ^B	400 ppm ^A	400 ppm ^A 500 ppm ^B

Toutes les limites d'exposition présentées sont une moyenne pondérée par sur une durée de 8 heures (MPT) - sauf indication contraire.

^A Une moyenne pondérée sur la durée (MPT) est une exposition moyenne pendant un temps de service de 8 heures.

^B Une MPT de limite d'exposition de courte durée TWA au cours de 15 minutes.

PEL - La limite d'exposition admissible est la concentration MPT maximale de 8 heures d'un produit chimique à laquelle le travailleur peut être exposé conformément à la réglementation Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

^C Les LEA OSHA fédérales de 1989 ont été annulées, mais sont utilisées et appliquées par de nombreux plans OSHA d'Etat.

Mesures techniques : Une ventilation locale est préférable. Une ventilation générale est acceptable si l'exposition à des matériaux dans cette section est maintenue en-dessous des limites d'exposition applicables.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : Lorsque les mesures techniques ne sont pas suffisantes pour réduire l'exposition à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition applicables, demandez des conseils professionnels avant de choisir et d'utiliser un respirateur. Pour des concentrations inférieures de 10 fois aux limites d'exposition, portez un respirateur agréé NIOSH / MSHA muni de cartouches contre les vapeurs organiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements et des gants imperméables pour éviter tout contact. Consultez les informations du fabricant sur la dégradation et la perméabilité pour le choix du matériel de protection.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux non perforés, ou des lunettes.

Mesures d'hygiène : Évitez l'exposition répétée ou prolongée de la peau. Lavez les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlevez rapidement les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Autres précautions : Une mauvaise utilisation en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Pâte jaune
Etat physique (liquide/gazeux/solide) :	Pâte
Type de substance (pure/mélange) :	Mélange
Couleur :	Brun
Odeur :	Légère odeur
Poids moléculaire :	Non disponible
PH :	Non Applicable
Point/plage d'ébullition (5-95%) :	Non disponible
Point/plage de fusion :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Densité :	1.41
Densité de vapeur :	(AIR = 1) <1
Pression de vapeur :	0.88 mm Hg à 68°F
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) :	0.6
Point d'éclair, méthode utilisée :	Au-dessus de 200 °F ; test UN N.1
Solubilité dans l'eau :	Légère
Teneur en COV :	310 grammes/litre (Règle SCAQMD 1168 Méthode de test 316A)
Température d'auto-inflammation :	921°F ; 494°C
Limites d'inflammabilité dans l'air — inférieure (%) :	1.1
Limites d'inflammabilité dans l'air — supérieure (%) :	12.7

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Pas de données disponibles
Stabilité :	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Éventuelles réactions dangereuses :	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air
Conditions à éviter :	Chaleur, flammes, étincelles, températures extrêmes et lumière directe du soleil
Matériaux incompatibles :	oxydes forts, chlore, acides, bases, peroxydes.
Produits de décomposition dangereux :	par le feu, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone
Polymérisation :	Ne se produira pas.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Une exposition excessive provoque la dépression du système nerveux central. Provoque une irritation des yeux, une irritation modérée de la peau.

Informations sur le produit :

Nom :	N° CAS	Inhalation :	Cutanée :	Orale :
Ether butylique d'éthylène glycol Synonyme : 2-butoxyéthanol	111-76-2	LC ₅₀ (Rat) : ~700 ppm, 7 heures ; LC ₅₀ (cochon d'inde) : ~932 ppm, 4 heures ;	LD ₅₀ (Rat) >2,000 mg/kg LD ₅₀ (Cochon d'inde) >2,000 mg/kg	Aiguë LD ₅₀ (Rat) :1,746 mg/kg Aiguë LD ₅₀ (Cochon d'inde) :1,414 mg/kg
Alcool isopropylique Synonyme : 2-Propanol	67-63-0	LC ₅₀ (Rat) : 16,000 ppm, 8 heures	LD ₅₀ (Lapin) 12 800 mg/kg	LD ₅₀ (Rat) 5,000 à 5,045 mg/kg

LC₅₀ - La concentration du produit chimique dans l'air qui tue 50% des animaux d'essai en un temps donné (habituellement quatre heures).

Toxicité chronique : Le CIRC et l'ACGIH désignent l'éther butylique d'éthylène glycol (2-butoxyéthanol) et l'alcool isopropylique (2-Propanol) dans la catégorie 3 - Carcinogène pour l'animal confirmé avec pertinence inconnue pour l'homme. Une exposition répétée ou prolongée dépassant les limites d'exposition à la section 8 peut causer endommager les poumons, le foie, le sang et les reins.

Sensibilisation : Non connu comme provoquant une sensibilisation chez l'homme.

Section 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Effets éco-toxicologiques : LC₅₀ Poisson arlequin, Rasbora à queue rouge 96-heures 4,200 mg/l.

LC₅₀ Méné à tête de boule 96 heures 9640 à 10.000 mg / l.

CE₅₀ Pucés d'eau 48 heures 1550 mg / l.

Persistance La demi-vie estimée (2-butoxyéthanol) dans l'eau souterraine est de 14 jours à 8 semaines ; et dans le sol de 7 jours à 4 semaines

Biodégradabilité : Supposé facilement biodégradable.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A LA MISE AU REBUT

Conditions de nettoyage

Ce produit n'est pas un déchet dangereux tel que défini par RCRA 40 CFR 261. Ne pas incinérer un récipient fermé. La mise au rebut de ce matériau doit être faite conformément aux règlements fédéraux, d'état et/ou réglementations locales. Le matériau destiné à la mise au rebut doit être correctement caractérisé et peut différer du produit décrit dans cette fiche s'il est mélangé avec d'autres déchets.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Reportez-vous à la réglementation DOT 49 CFR 172.101 :

Informations de transport : Ce produit est réglementé par le DOT pas lorsqu'il est transporté par des voies commerciales aux États-Unis, et l'IATA, et de l'OMI par les voies internationales

Description des matières dangereuses : (DOT et IATA) :

N° identification/UN : Non Applicable

Nom d'expédition : Non Applicable

Classe de danger : Non Applicable

Groupe d'emballage : Non Applicable

Quantité à signaler DOT (lbs.) : Non Applicable

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations réglementaires fédérales USA :

US RCRA (40 CFR 261)

Ce produit n'est pas un déchet dangereux tel que défini par RCRA 40 CFR 261.

Réglementation du droit de savoir de l'État et de la communauté :

Le(s) composant(s) suivant(s) de ce matériau sont identifiés sur les listes réglementaires ci-dessous :

Inventaire chimique américain TSCA Section 8 (b)

OSHA - Ce produit est déterminé comme étant dangereux tel que défini dans la norme OSHA Hazard Communications Standard (29 CFR 1910.1200)

CERCLA Sections 102a/103 (40 FR 302.4) :

Aucuns ingrédients ne sont répertoriés.

Certains composants de ce produit sont répertoriés dans les sections suivantes de SARA :

SARA Titre III Section 302 - N/A

SARA Titre III Section 304 - N/A

SARA Titre III Section 313 — Ether butylique d'éthylène glycol (2-Butoxyéthanol) 1% de seuil à signaler
Alcool isopropylique (2-Propanol) 100 % de seuil à signaler

SARA Titre III Sections 311/312 Catégories dangereux (40 CFR 370,21)

Danger aigu pour la santé : Oui

Risque chronique pour la santé : Oui

Risque d'incendie : Non

Risque de réactivité : Non

Risque de pression : Non

Proposition 65 de la Californie relative aux composants

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre danger pour la reproduction.

SIMDUT (Canada)

Classe D-2B : Matières causant d'autres effets toxiques

REMARQUE : *L'utilisateur doit consulter les administrations d'état et locales applicables concernant les spécificités particulières, les indications ou obligations de conformité concernant ce produit.*

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Normes et Listes de certification :

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des tests, des données et des ressources d'informations jugées fiables. Cependant, la JC Whitlam Manufacturing Company, Inc., et ses opérations connexes ou divisions (Whitlam) ne garantissent pas l'exactitude ni l'exhaustivité, et aucunes de ces informations ne constituent une garantie, explicite ou implicite, quant à la sécurité des marchandises, la qualité marchande des marchandises ou l'aptitude des produits pour un usage particulier. Des modifications pour se conformer aux conditions réelles d'utilisation peuvent être nécessaires. Whitlam décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou pour les dommages indirects ou consécutifs, y compris la perte de profits, découlant de l'utilisation de ces données. Aucune garantie contre la contrefaçon de brevet, droit d'auteur ou de marque n'est donnée ni suggérée.